

Origine de l'assurance et tableau chronologique

Rémi Moreau

Volume 59, numéro 1, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104822ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104822ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (1991). Origine de l'assurance et tableau chronologique. *Assurances*, 59(1), 61–68. <https://doi.org/10.7202/1104822ar>

Résumé de l'article

The author provides a short history of insurance from its origins to the beginning of the nineteenth century. Insurance, in its actual form, is not one of the oldest commercial institutions known to man. Its beginnings were complex and could be traced to mutual forms of protection by cities and leagues during the Middle Ages. This article gives a chronological table of some of the most important dates on the beginnings of insurance and its evolution from the fourteenth to nineteenth centuries.

Origine de l'assurance et tableau chronologique

par

Rémi Moreau

The author provides a short history of insurance from its origins to the beginning of the nineteenth century. Insurance, in its actual form, is not one of the oldest commercial institutions known to man. Its beginnings were complex and could be traced to mutual forms of protection by cities and leagues during the Middle Ages.

61

This article gives a chronological table of some of the most important dates on the beginnings of insurance and its evolution from the fourteenth to nineteenth centuries.



L'assurance, prise dans sa forme actuelle, est une institution moderne. Elle n'existait pas dans l'antiquité. Tout au plus, on concevait alors des modes de prévoyance et d'assistance. Mais il manquait une idée essentielle pour rattacher ces modes à l'assurance que nous connaissons aujourd'hui : cette idée, c'est le regroupement d'individus.

Dans leur ouvrage *Perspectives on Insurance*¹, les auteurs, Pfeffer et Klock, résument ainsi son évolution territoriale :

"The beginnings are in ancient Babylon, the theoretical development in Europe, the modern structure in Great Britain, and the fullest expansion in the United States."

Au fond, chaque civilisation ancienne peut revendiquer la propriété de l'assurance comme concept au sens large :

- *Les Chinois* : les besoins du commerce maritime sur le fleuve Yangtze;

¹*Perspectives on Insurance*, by Irving Pfeffer and David R. Klock, Prentice-Hall inc., 1974, 513 p.

- *Les Arabes* : les caravanes de marchands qui, depuis l'ancienne Babylone (3 000 avant J.-C.), traversaient le désert insécure où fourmillaient les bandits;
- *Les Égyptiens* : la florissante vallée du Nil et le début d'un système de droit commercial;
- *Les Grecs* : le concept d'avarie commune, en assurance maritime, aurait été développé dans la Grèce antique;
- *Les Romains* : Rome hérite de la tradition commerciale grecque et raffine les notions existantes de l'assurance, comme le constatent Pfeffer et Klock :

"The Romans even had an insurance exchange, although it is not believed to have been formalized as was the one in Athens. The major contribution of the Romans to the insurance heritage was the organized burial society, a rudimentary form of life and health insurance."

Les germes de l'assurance moderne apparaissent au moyen âge : on y retrouvait l'obligation d'entraide, créée par les guildes médiévales. Une certaine forme d'organisation prit racine qui était la toute première manifestation de l'assurance.

Les principaux facteurs à l'origine de l'assurance sont le développement de l'esprit commercial et l'essor du commerce maritime entre les villes. L'assurance suit ainsi de près l'arrivée et la montée du capitalisme.

Les premières pratiques de l'assurance reviennent aux Génois, aux Portugais et aux riverains de la mer du Nord et de la Manche ². C'était immédiatement avant la fin du moyen âge.

Au XIII^e siècle, les navigateurs génois, vénitiens, portugais, espagnols, français et anglais connaîtront le «prêt à la grosse», moyen par lequel le prêteur prenait à sa charge les risques du voyage. Il n'était remboursé de ses fonds qu'en cas d'heureuse arrivée du voyage plus une certaine rémunération, basée sur la vente de la marchandise. Ce genre de prêt ne constituait pas encore une

²Halperin, Jean, *Les Assurances en Suisse et dans le monde*, Neuchatel, Éditions de la Baconnière, 1946, 275 pages.

forme d'assurance. Il fut d'ailleurs interdit par les papes, comme entaché d'usure.

C'est ainsi que les premières apparitions véritables commencèrent vers la fin du XIII^e siècle : on accepta l'idée d'écarter toute recherche d'intérêt pour ne considérer que le «prix du risque» véritable.

Voici un aperçu des premières manifestations d'assurance, par ordre chronologique, que nous formulons à partir du livre de M. Jean Halperin ³ et de certaines autres lectures, dont le livre de M. Gérard Parizeau ⁴, ainsi que des textes parus dans la revue *Assurances* ⁵.

63



- 1300 Réglementation des activités d'assurance de la Ligue hanséatique (The Laws of Wisby).
- 1310 Existence d'une Chambre de l'assurance à Bruges.
- 1347 Premier contrat d'assurance connu, relatif à l'assurance maritime. Retrouvé à Gênes.
- 1370 Trace d'un partage de risques entre plusieurs assureurs réunis à Gênes et définissant leurs activités sous les appellations *securare*, *sigurare* ou *assicurare*.
- 1380 Instauration au Portugal d'une assurance obligatoire entre propriétaires de navires, sous l'égide de l'État.
- 1385 Trace d'une police d'assurance, *Polizza*, rédigée et signée par les courtiers ⁶.

³Halperin, Jean, op. cit.; Gauthier, Michel, *Étude sur l'assurance incendie*, 1948.

⁴Parizeau, Gérard, *Traité d'assurance contre l'incendie au Canada*, Montréal, Les Presses de l'École des Hautes Études Commerciales, 1961. L'auteur se réfère à plusieurs sources, dont l'ouvrage de Joseph Hémond, *Théorie et pratique des assurances terrestres*.

⁵«Chronique sur un prospectus de la Phoenix Company of London», VIEUX PAPIERS, *Assurances*, Montréal, 3^e année, avril 1935, p. 27. La revue *Assurances* a également publié des notes sur l'évolution de l'assurance, en août 1933 et en août 1934. De janvier 1933 à janvier 1935, *Assurances* était un journal mensuel.

⁶À l'époque, les courtiers étaient assimilés à des banquiers.

- 1424 Gênes : on y retrouverait la première société d'assurance maritime.
- 1434 Une loi génoise assimile les courtiers à des banquiers au plan juridique, c'est-à-dire qu'ils devaient faire appel au crédit. À cette date, on comptait à Gênes sept courtiers d'assurances.
- 1435 Ordonnance de Barcelone : l'une des premières réglementations juridiques d'assurance maritime.
- 1444 La Coutume de la ville de Bourges contient diverses mentions de contrats émis par des assureurs génois, pisans, siennois, vénitiens et florentins, relativement au commerce et à la navigation maritime.
- 1500 Premier traité d'assurance par le Portugais Petrus Santerna : *De assecurationibus et sponsionibus mercatorum*.
- 1535 En Espagne, la Lonja avait alors acquis une grande réputation dans la fixation des tarifs d'assurance maritime.
- 1547 La plus ancienne police d'assurance anglaise, écrite en italien, conservée aux archives de la Cour de l'Amirauté.
- 1559 Réglementation des assurances aux Pays-Bas.
- 1560 On rapporte que la Hanse, ayant formé la Ligue hanséatique, a assuré un maire de Hambourg naviguant sur Londres à un taux de 6 % de sa valeur. (Les taux actuels, basés sur l'expérience, sont beaucoup plus bas.)
- 1564 Anvers : les assurances y faisaient vivre 600 personnes. La Coutume d'Anvers traite des « assurances, obligations, gageures et semblables conventions, faites sur l'existence et le décès de quelque personne, sur des voyages ou pèlerinage, ou sur l'enfantement de garçons ou de filles, ou sur les conquêtes territoriales ».
- 1566 Scandale à Anvers : les marchands risquaient leur vie au cours des voyages pendant que des gens prenaient sur leur vie une assurance à court terme. On parle même d'abus criminels tandis que des gens voulaient provoquer délibérément leur décès.
- 1571 Le roi Philippe II interdit les spéculations dangereuses.

-
- 1574 Loi d'Élisabeth I^{re} créant la Chambre de l'assurance réglant la vente de l'assurance maritime.
- 1601 Statut d'assurance en Angleterre, sous le règne d'Élisabeth I^{re}.
- 1653 Tonti propose à Mazarin les *tontines* : association ouverte d'adhérents avec cotisations.
- 1661 L'Anglais Grant publie ses travaux *Bills of Mortality* et commence la conception de tables sur le calcul des probabilités en assurance-vie.
- 1666 Le grand incendie de Londres marque l'impulsion décisive à l'assurance : 13 200 maisons et 89 églises furent détruites.
- 1668 Arrêt du Conseil du 5 juin créant une Chambre des assurances à Paris.
- 1677 Création à Hambourg d'une Caisse générale d'incendie.
- 1680 Création des caisses publiques privées (*Fire Offices*) en Angleterre.
- 1681 En France, sous Colbert : l'Ordonnance de la Marine, promulguée par Louis XIV.
- 1681 Création du City of London's Mutual Fire Insurance Scheme.
- 1684 Création de la Friendly Society.
- 1686 Édikt du 21 mai créant une Chambre régionale des assurances.
- 1688 Edward Lloyd ouvre le Lloyd's Coffee House dans Tower Street.
- 1691 Edward Lloyd s'installe à Lombard Street, et y ouvre un café. L'auberge réunit armateurs et capitaines de bateaux.
- 1693 Première table de mortalité par l'Anglais Halley.
- 1696 Edward Lloyd publie le Lloyd's News. À la même époque, on fonde la première société mutuelle, désignée ultérieurement sous le nom de Hand-in-Hand.
- 1700 Découverte de la loi des grands nombres.

-
- 1705 Le Fire Office se mue en Phoenix Office.
- 1706 Première compagnie d'assurance anglaise, la Company of London Insurers.
- 1710 Première compagnie d'assurance anglaise contre l'incendie, le Sun Fire Office, fondée par Charles Povey, incorporée en 1726 sous le nom de Sun Insurance Office.
- 1714 Union Society.
- 1717 Westminster Fire Office.
- 1718 Crown Society.
- 1720 London Assurance Corporation et Royal Exchange Corporation en vertu de chartes royales (premières compagnies d'assurances maritimes par actions).
- 1721 Naissance d'un marché d'assurance américain, à Philadelphie : Office of Public Insurance on Vessels and Merchandizes.
- 1750 Première grande société d'assurances française par actions, la Compagnie d'assurances maritimes qui devient la Compagnie d'assurances générales en 1753. La Chambre générale des assurances de Paris, créée en 1750, devient la Chambre Royale des Assurances en 1753. Aux États-Unis, Benjamin Franklin introduit l'assurance incendie à Philadelphie : Union Fire Co.
- 1756 Fondation en Angleterre de la Old Equitable : elle est actuellement la plus ancienne compagnie existante d'assurance.
- 1759 Première mutuelle d'assurance-vie aux États-Unis par le Presbyterian Synod of Philadelphia.
- 1762 Le mot *actuaire* est introduit dans la terminologie de l'assurance.
- 1765 Première compagnie d'assurances allemande.
- 1768 The Philadelphia Contributionship for The Insurance of Houses from Loss by Fire.

-
- 1769 Le New Lloyd's Coffee House devient une société fermée regroupant des souscripteurs.
- 1773 Le Gambling Act interdit les pratiques du pari sur la vie d'autrui.
- 1784 La première mutuelle américaine : The Mutual Assurance Company.
- 1786 Apparition des premières compagnies d'assurances françaises : la compagnie Incendie des frères Périer, et la Compagnie des Assurances Générales, fondée par Labarthe.
- 1789 Fondation de la Société Bienveillante et Amicale de Québec établissant un fonds pour le soutien mutuel dans la maladie et les infirmités. James Allan Park publie *A System of the Law of Marine Insurance*.
- 1790 Premier document d'assurance canadien portant sur des risques assurés à partir de Londres par la Phoenix Company of London.
- 1794 La première compagnie d'assurances américaine par actions : Insurance Company of North America (capital initial de 600 000 \$).
- 1804 Ouverture à Montréal d'une agence de la Phoenix Company of London.
- 1809 La première compagnie canadienne d'assurance de dommages : Halifax Fire Insurance Co.
- 1818 La Quebec Fire Assurance Company.

Au XIX^e siècle, l'assurance prendra un essor considérable dans le monde. En Nouvelle-France, lorsque le Canada était sous la domination française, on n'y retrouvait aucune trace d'assurance. D'ailleurs, l'assurance sur la vie était interdite en France, considérée comme immorale par les uns et comme dérogeant à l'ordre public par les autres. L'Ordonnance de la Marine stipulait que l'on ne pouvait mettre un prix à la vie humaine.

Sous le régime anglais, l'assurance s'est considérablement développée au Canada, grâce à l'essor des compagnies anglaises. On rapporte qu'un marchand canadien fut le premier, en 1771, à assurer sa maison chez un assureur de Londres : la Phoenix

Company of London. Cette compagnie fut d'ailleurs la première à opérer au Canada, en 1804.

La première compagnie canadienne fut fondée en 1809 : c'est la Halifax Fire Insurance Company. Une autre ouvrit ses portes en 1818 : la Quebec Fire Assurance Company, suivie par la Montreal Insurance Company.

68 Quant à l'assurance sur la vie, dont le développement fut plutôt lent, tant en Amérique qu'en Europe, c'est à la Canada Life que revient le privilège d'être la première compagnie canadienne en assurance sur la vie. Elle fut fondée en 1847.

Il faut noter que Lloyd's London, l'un des premiers assureurs opérant dès le XVIII^e siècle en assurance maritime, ne commença véritablement ses opérations d'assurance non maritime qu'au début du XX^e siècle.